

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignée,Sophie Pelletier.....

Présidente de l'association.....PRIARTEM.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

- **la prévention des risques liés aux technologies électromagnétiques**, l'étude de leurs incidences sur l'environnement et sur la santé publique, la communication des avancées de la connaissance scientifique en matière d'ondes électromagnétiques non ionisantes en général et des technologies sans fil en particulier, et la promotion d'une réglementation efficace pour éviter leurs nuisances.
- **la défense de l'environnement naturel**, la surveillance des implantations d'émetteurs, notamment d'antennes de téléphonie mobile, afin que soit préservée la qualité de l'environnement naturel et esthétique des territoires, le respect des réglementations existantes dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie, et leur amélioration.
- **la protection et la défense des citoyens et des consommateurs**, l'information sur les usages permettant de mieux se protéger de l'exposition aux champs électromagnétiques.

- la reconnaissance et la défense des personnes victimes d'hypersensibilité électromagnétique

L'association œuvre pour l'amélioration de la connaissance de cette maladie environnementale sur les plans scientifique, médical, social et sociétal, pour sa prise en charge et sa prévention par les acteurs de la santé et du handicap, pour l'information des personnes atteintes et de leur entourage concernant la défense de leurs droits, et pour le développement de l'entraide.

Elle exerce ses activités sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'en dehors de ses frontières au moyen notamment d'actions devant toutes les juridictions, administrations, organisations nationales ou internationales.

Elle peut adhérer à toute association ou fédération nationale ou internationale dont l'objet permet une mutualisation des connaissances et des actions sur les risques environnementaux et les maladies environnementales émergentes.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Sophie Pelletier, présidente, Cadre de la fonction publique territoriale

Chantal Cicé, secrétaire, Retraitée ex Ingénieur CNRS

Virginie Blin, trésorière, en invalidité ex Analyste Financier

Christophe Bolard, correspondant Bourgogne-Franche-Comté, Enseignant

Manuel Hervouet, porte-parole du collectif des électrosensibles de France, Informaticien

Isabelle Jooris, correspondante du 91 et responsable des permanences téléphoniques, Retraitée ex Professeur

Elisabeth Renwez, correspondante départementale Gironde et coordinatrice des correspondants régionaux, Chargée d'études hydrologiques

Jean-Paul Réquena, correspondant départemental Haute-Garonne, Retraité ex Ingénieur Territorial

Lysiane Brassat, correspondante Val-de-Marne et bénévole pour les permanences téléphoniques, Retraitée ex Institutrice

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Autres administrateurs :

- Jacqueline Crozet, déléguée aux actions destinées aux EHS ; bibliothécaire retraitée
- Pierre Duprez, correspondant Alsace, en reconversion
- Françoise Grivel, correspondante Vendée ; retraitée de l'enseignement supérieur
- George Lecocq, correspondant Nord-Pas de Calais ; technicien retraité
- Patricia Mira, personne ressource Allier ; retraitée
- François Vetter, correspondant Haute-Saône ; instituteur retraité
- Anne Vienney, déléguée au réseau de collectivités ; ex libraire
- Pierre Vincent, correspondant départemental Rhône, retraité

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2022			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Majoritairement des particuliers, quelques collectifs et mairies	32014	90%
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Vente de livres	23	
Autres sources de financements	Abandons de frais	3349	10%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 35386			



Ressources pour l'année 2021.			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Majoritairement des particuliers, quelques collectifs et mairies	33127	94%
Subventions publiques	Subvention	266	1%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Vente de livres	336	1%
Autres sources de financements	Abandons de frais	1545	4%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE :35274			



Ressources pour l'année 2020			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Majoritairement des particuliers, quelques collectifs et mairies	40789	86%
Subventions publiques	Subventions pour le contrat aidé d'un salarié à temps partiel	5532	12%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Vente de livres	69	
Autres sources de financements	Abandons de frais	1068	2%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE :47459			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Agir pour l'environnement ANAST, Animaux sous tension Conseil National des Associations Familiales laïques (CNAFAL)	Collaboration Collaboration Collaboration	En cours
Collectif inter-Associatif pour la Santé Environnementale (CISE) RES, Association H Pézerat Sciences citoyennes Alerte Romande aux Rayonnements Artificiels ; Europeans for Safe Connections	Adhésion, membre actif Participations croisées Membre fondateur	En cours
PRIARTEM est susceptible de collaborer avec des syndicats / représentants du personnel dans le cadre de son objet d'information et d'actions contre les risques sanitaires et environnementaux liés aux champs électromagnétiques		En cours

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) : **AUCUN**



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association cf. p3 ;
- Présentation de l'association (cf Objet de l'association + PV d'AG 2020-2021-2022) et des principaux motifs d'adhésion :

Personnes découvrant leur intolérance aux champs électromagnétiques (CEM) – certaines en grande souffrance, riverains d'antennes-relais – certains regroupés en collectifs, personnes soucieuses de leur exposition au compteurs communicants, quelques médecins recevant des patients présentant des troubles attribués ou attribuables à des expositions aux CEM, quelques collectivités locales soucieuses de cette problématique environnementale et sanitaire émergente.

- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 5.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 5.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS www.france-assos-sante.org.
- 5.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limita-



tion du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : dpo@france-assos-sante.org.

- 5.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 5.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 5.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »**

Fait à PARIS.....

Le 08 juin 2023.....

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)